



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 16 - votants : 17

L'an Deux Mille Vingt-Trois, le treize Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Avril 2023.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Patrick ECOMARD, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Serge BRASSEBIN, Yolène BÉGO, Marie-Pierre RICORDEL, Jeanne LOLICAR, Michel LEVESQUE, Marie-Odile JARLIGANT.

Absent excusé : Jacqueline MOLLÉ (pouvoir à Rachel RAITHIER), Corinne KRDZALIC (pouvoir à Geneviève LE GOUALLEC), Mickael LAMIDÉ (pouvoir à Géraldine TABART), Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Yolène BÉGO.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 16 Mars 2023

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

033/2023 Commissions municipales : Création de la commission Bâtiments communaux et Affaires scolaires

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Suite à la création du poste de 5^{ème} adjoint, il est proposé de créer une commission chargée de suivre les affaires ayant trait aux bâtiments communaux et aux affaires scolaires.

Cette commission sera sous la vice-présidence de M. Yvon RIALLAND.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Décide de créer une commission municipale Bâtiments communaux et Affaires scolaires
- Après appel à candidature, désigne les membres de cette commission :
 - o Yvon RIALLAND
 - o Géraldine TABART
 - o Patrick ECOMARD
 - o Marie-Pierre RICORDEL
 - o Antoine RULLIÈRE
 - o Hervé LEFEBVRE

034/2023 Choix d'une entreprise pour le columbarium et le jardin du souvenir

Geneviève LE GOUALLEC, adjointe à la Solidarité, présente les 2 offres reçues pour la fourniture et l'installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal.

La commission Cohésion sociale et Solidarité qui s'est réuni le 30 Mars dernier a fait le choix d'un monument en longueur et de couleur rose.

MUNIER		GRANIMOND	
Columbarium FLORACUBE	14 770,80 €	Columbarium FLORIARC	13 466,00 €
Rose et noir		Rose et Noir	
2 monuments		2 monuments	
12 cases (3 urnes max)		14 cases (3 urnes max)	
Coût à la case = 1 229,33 € HT		Coût à la case = 961,86 €	
Stèle ROCHER	4 816,22 €	Stèle LUMIERE	3 775,00 €
Rose		Rose	
150 dispersions		150 dispersions	
1 Stèle de remarques	754,60 €		
rose			
90 cm de haut (environ 60 plaques)			
Remise 10%	2 034,16 €	Offert plaques pour columbarium et stèle de remarques	
		Valeur = 1 245 € HT	
TOTAL HT	18 307,46 €	TOTAL HT	17 241,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- Retient la proposition de l'entreprise Granimond pour un montant de 17 241,00 € HT.

035/2023 Travaux de rénovation du VVA: montant estimatif des travaux au stade PROJET

Hervé LEFEBVRE, Adjoint au Cadre de Vie, présente au Conseil Municipal le montant estimatif au stade PROJET des travaux de rénovation du Village Vacances.

Ces travaux comprennent :

- La démolition et le désamiantage des logements n°1, 5, 7, 9, 15 et le logement du gardien
- La construction de 2 logements 6 personnes et d'1 logement PMR (+ 1 logement en option)
- La construction d'un accueil de 40 m²
- La réalisation du parking et des cheminements vers les nouveaux logements

Le coût de ces travaux est estimé par le maître d'œuvre à 584 643,00 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- Valide le programme des travaux dont le montant est estimé à 584 643,00 € HT.

036/2023 Création de 2 postes d'adjoint technique

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de mise en disponibilité d'un agent ayant en charge l'entretien des bâtiments communaux et l'entretien des logements du VVA, il est proposé de créer 2 postes d'adjoints techniques pour pourvoir au remplacement de cet agent :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour l'entretien du VVA
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (12h/semaine) pour l'entretien des bâtiments communaux.

Au regard de la charge de travail et après consultation des agents du VVA, il a été convenu de prévoir un poste à temps plein pour le VVA. La personne recrutée aurait en charge l'entretien des logements et les menus travaux de réparation.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- Décide la création des 2 postes ci-dessus.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

037/2023 Rétrocession des espaces communs – Lotissement de Toulan

Par délibération du 26 janvier 2012, le conseil municipal a désigné la Société d'Economie Mixte Espace Aménagement et Développement du Morbihan (EADM) comme concessionnaire pour l'aménagement des secteurs de Toulan et de Kergourd Sud.

Par avenant en date du 20 novembre 2020, Bretagne Sud Habitat, aujourd'hui dénommé Morbihan Habitat (MH), s'est engagé à reprendre les droits et obligations d'EADM vis-à-vis de la commune d'Arzal, tels qu'ils résultent de la concession d'aménagement des lotissements de Kergourd Sud et Toulan sans aucune modification.

Par un arrêté n° PA 056 004 16 Y0002 du 06 mars 2017 puis un modificatif n° PA056 004 16 Y 0002 M01, Morbihan Habitat a été autorisée à aménager le secteur de Toulan dénommé lotissement « Le Clos de Toulan ». Dix lots ont été aménagés et vendus.

Morbihan Habitat a réalisé les aménagements concernant les voiries, réseaux et espaces verts de ce lotissement.

Il convient de procéder à la rétrocession à l'euro symbolique de ces différents espaces désormais ouverts au public, conformément aux dispositions prévues dans la concession d'aménagement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 141-3,

Vu la concession d'aménagement approuvée le 26 janvier 2012,

CONSIDERANT que Morbihan Habitat a réalisé de nombreux aménagements publics qu'il convient d'intégrer dans le patrimoine communal,

CONSIDERANT que les délibérations concernant le classement ou le déclassement dans le domaine public communal sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

CONSIDERANT que ce classement dans le domaine public ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR :

- **ACCEPTÉ** la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section D n° 2307, 2417, 2418, 2419, 2421 et 2425 concernant les voiries et espaces verts. Cette rétrocession concerne l'ensemble de la voirie, les réseaux d'eaux usées, de distribution d'eau potable, d'électricité, d'éclairage public ainsi que de télécommunication dès lors que ces derniers sont situés sous l'emprise de ces parcelles.
- **CLASSE** dans le domaine public communal, dès lors que l'acte authentique sera établi, les parcelles suivantes :

Références cadastrales	Adresse	Superficie	Type
D 2307	Le champ du pont d'Arzal	160 m ²	Voirie
D 2417	Le Clos de Toulan	206 m ²	Voirie
D 2418	Le Clos de Toulan	285 m ²	Voirie
D 2419	Le Clos de Toulan	938 m ²	Voirie + espace vert
D 2421	Le champ du pont d'Arzal	388 m ²	Espace vert et ouvrage hydraulique
D 2425	Le pont d'Arzal	204 m ²	Espace vert

Total : 2 181 m²

- **PRECISE** que Maître BEULANDE, notaire à Muzillac, sera chargé de la rédaction de l'acte authentique et que les frais y afférents seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à régulariser l'acte de transfert de propriété, tout acte de constitution de servitudes qui pourrait s'avérer nécessaire, et signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Conseil Municipal du mois de Juin :

En raison du renouvellement d'une partie des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués le 9 Juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

La séance du Conseil Municipal d'Arzal aura donc lieu **le Vendredi 9 Juin à 20H00**.

- Relèvement de la vitesse maximale de circulation sur le RD 139 :

Lors d'une réunion à Muzillac, les services du Conseil Départemental ont fait part aux communes de leur souhait de rétablir la vitesse maximale de circulation sur les routes départementales à 90 km/h.

Le bureau municipal d'Arzal a alerté le Département sur 3 points concernant la RD 139 :

- la présence de l'école publique du Pigeon Vert sur la Commune de Marzan
- la présence de la zone commerciale des 3 Lapins au nord de la commune d'Arzal
- tenir compte de l'accroissement attendu du trafic en traversée de RD avec les lots des champs du bourg, et prévoir un aménagement du carrefour avec la Rue du parc du Bourg.

Une rencontre est prévue en Mairie le 19 Avril prochain avec le chef du service exploitation et sécurité routière du Département.

- Cybersécurité

Les gendarmes ont réalisé un diagnostic de cybersécurité à la Mairie d'Arzal. La restitution de ce diagnostic est prévue le 17 Avril prochain.

- Extension de la bibliothèque :

La toiture du « camembert » a été changée. Les anciennes tôles étaient poreuses et fissurées ce qui engendraient des infiltrations d'eau dans le bâtiment. Il n'est finalement pas nécessaire de changer la volige et toute l'isolation, seulement les endroits les plus abimés.

Le mobilier a été livré et monté.

La fin du chantier est prévue le 2 Mai prochain. La bibliothèque sera fermée au public pendant 2 semaines à compter de cette date pour que Annick et les bénévoles fassent le déménagement.

L'inauguration aura lieu le Vendredi 12 Mai à partir de 18h30.

A cette occasion, les prix du concours photos seront remis aux lauréats. Samuel FÉRET sollicite 2 conseillers municipaux pour faire partie du jury : Jeanne LOLICAR et Jean-François BASCOU sont volontaires.

- Mutuelle communale :

La Commission Cohésion sociale et Solidarités a examiné les propositions reçues de Mutuale et de MBA. Une information sur la mise en place d'une mutuelle communale a été faite dans le Flash info permettant aux habitants intéressés de se faire connaître.

Une discussion sur ces propositions aura lieu également lors d'une prochaine réunion du CCAS.

- Projet La Forge :

Le groupe de travail a continué de travailler sur la consultation du maître d'œuvre. L'idée principale est la réalisation d'une cantine et d'une cuisine, d'une salle modulable d'environ 70 m², d'un espace bar, d'une halle couverte d'environ 200 m² et d'un espace extérieur.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet se décomposera en :

- une tranche ferme : mission d'étude jusqu'à la phase projet
- une tranche conditionnelle : mission d'accompagnement pour la phase travaux

- Etude sur la régie alimentaire :

Les membres du groupement Terralim-GAB56-Canopéé, en charge de l'étude, ont visité les cantines des écoles d'Arzal, Billiers et Marzan.

- Un questionnaire sera prochainement distribué aux familles pour connaître leurs avis et leurs attentes sur le service de restauration scolaire.
- Une évaluation du gaspillage alimentaire va également être réalisée dans les cantines de l'école du Pigeon Vert de Marzan et de l'école Théodore Monot de Billiers pendant une semaine.
- Une étude sur les terres agricoles de la commune, actuellement en commodat, pour savoir si elles sont aptes pour du maraichage.

Le comité de pilotage de cette étude se réunira le 7 Juin prochain.

- Divers :

Commission Ve Locale et Finances publiques le 22 Mai à 18h30 au Complexe Michel LECHESNE

Commission Transition écologique le 18 Avril à 20h en Mairie

Travaux de rénovation du bar de la salle polyvalente du 17 Avril au 27 Avril => indisponibilité de la demie-salle côté bar.

Réunion le 14 Juin à Marzan organisée par le Conseil Départemental à destination des travailleurs sociaux au cours de laquelle seront présentées les différentes aides sociales. Elle sera suivie d'une intervention des services de la gendarmerie sur les violences intrafamiliales.

- Culture :

Le livre de Jean Giono « L'homme qui plantait des arbres » sera offert aux élèves de CM2 des 2 écoles à l'occasion d'une animation organisée à la médiathèque le 20 Juin à 13H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochains Conseils municipaux :

Jeudi 11 Mai 2023

Vendredi 9 Juin 2023 – Jeudi 6 Juillet 2023